



BAISSE DE LA TVA DANS LA RESTAURATION

**ENQUETE DE L'ASSOCIATION CONSOMMATION,
LOGEMENT
ET CADRE DE VIE**

CLCV

OCTOBRE 2009

WWW.CLCV.ORG

Rappel du contexte

Nature de l'accord :

Depuis le 1^{er} juillet 2009, le taux de TVA appliqué dans le secteur de la restauration commerciale est passé de 19,6% à 5,5%, pour tous les produits (alimentation et boissons) à l'exception des boissons alcoolisées.

En contrepartie, devant notre insistance à ce que les consommateurs puissent aussi bénéficier de l'impact de la baisse de TVA, les pouvoirs publics ont demandé aux représentants de la profession de s'engager à répercuter une partie de cette baisse à leurs clients.

Les différents syndicats professionnels se sont donc engagés, pour la restauration traditionnelle, à répercuter la baisse de la TVA de façon intégrale (baisse de prix de 11,8%) sur au moins 7 produits choisis parmi la liste suivante :

- une entrée*
- un plat chaud (viande ou poisson)*
- un plat du jour*
- un dessert*
- un menu entrée-plat*
- un menu plat dessert*
- un menu enfant*
- un jus de fruit ou soda*
- une eau minérale*
- un café, thé ou infusion*

Cet accord doit ainsi permettre à tout client de bénéficier d'une baisse de 11,8% sur un repas complet (entrée, plat, dessert, café).

En toutes hypothèses et en cas de carte limitée, la baisse doit concerner des produits de la carte représentant un total de 1/3 du chiffre d'affaire.

Modalités de suivi :

L'accord, valable pour une durée de 3ans et d'application immédiate, ne comporte aucun mécanisme de contrôle assorti de sanctions. Il s'accompagne en revanche de modalités de suivi

-par l'Etat

- Suivi trimestriel de l'évolution de l'indice des prix de la restauration et de celle de l'indice des prix à la consommation, de l'indice des prix des services aux particuliers et de l'indice des prix alimentaires.
- Relevé de prix par la DGCCRF

-par les professionnels

- Elaboration d'un cadre analytique de suivi de l'évolution des prix des produits pour lesquels la profession s'engage à répercuter intégralement la baisse de TVA au taux de 5,5% (plat, plat du jour, formule, café, thé ou infusion...) : ce cadre analytique devant être validé par un comité de suivi.

L'objectif est donc clair. La baisse de la TVA dans la restauration doit profiter au pouvoir d'achat des consommateurs.

Qu'en est-il du respect de cet accord sur le terrain ? Les prix baissent-ils pour les consommateurs ? C'est ce que nous avons voulu savoir en menant l'enquête.

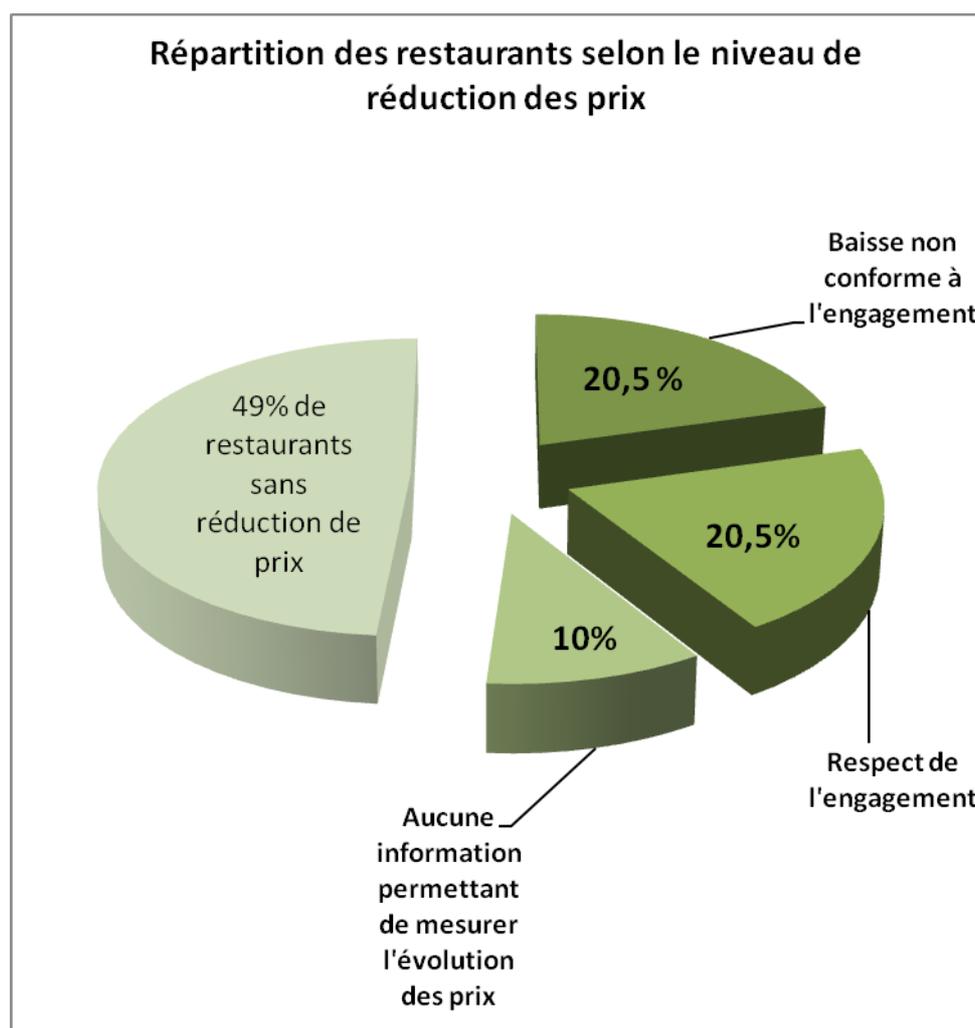
Les résultats de notre enquête

Notre enquête a porté sur des restaurants traditionnels répartis dans 26 départements et 82 villes. Le panel des restaurants observés a été construit pour être représentatif au plan national.

L'enquête a été réalisée sur la période du 20 août au 1^{er} octobre 2009.

Deux enseignements ressortent de nos relevés :

- *Un engagement globalement peu respecté et une application à la carte des mesures préconisées*



La moitié des restaurants visités ont pris des mesures visant à répercuter la baisse de la TVA. Mais seuls 20.5% se sont conformés à l'engagement et ont baissé les prix de 11,8% sur au moins 7 produits de leur carte.

Le consommateur doit faire face à d'innombrables cas de figure. La baisse des prix est laissée à la libre appréciation des restaurateurs.

Ainsi, avons-nous relevé des cas où :

- le restaurateur effectue une baisse générale de 5% ou de 5.5% sur l'ensemble de ses produits. C'est le cas pour 3 restaurants enquêtés.
- le restaurateur applique une baisse de 11, 8% sur plusieurs prix par types de produits
- plusieurs produits sont baissés mais de moins de 11,8%
- seuls les menus sont baissés

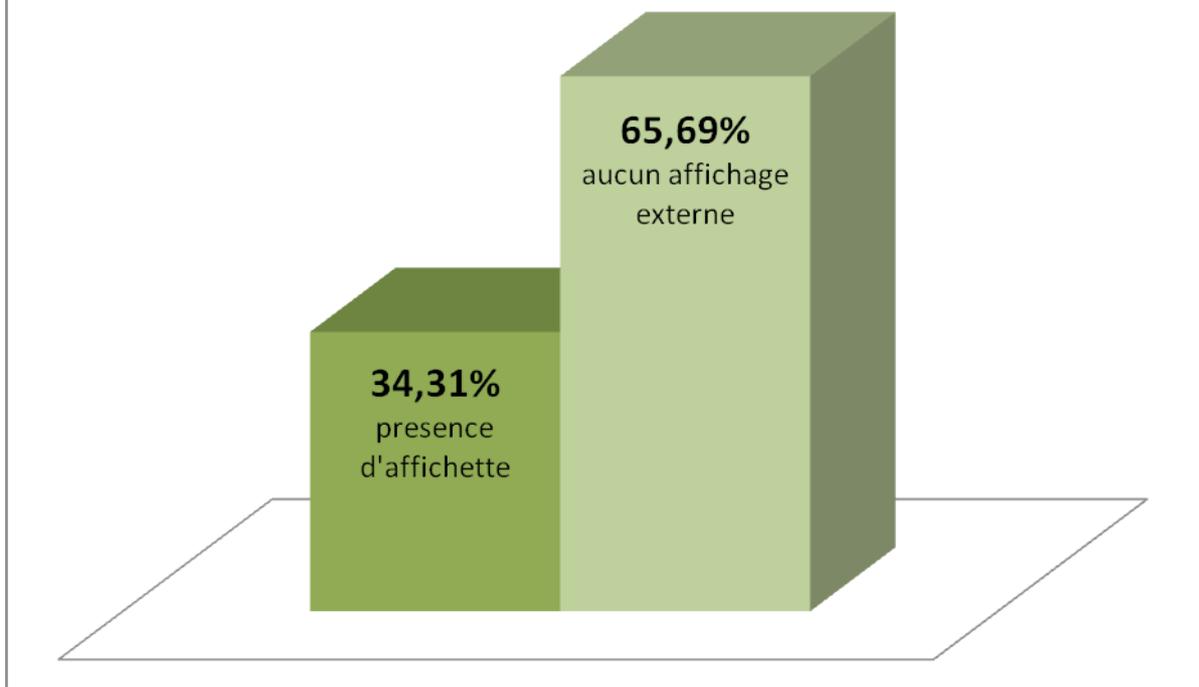
Certaines de ces mesures peuvent d'ailleurs être plus favorables aux consommateurs. C'est notamment le cas lorsque le restaurateur a baissé l'ensemble de sa carte. Ces modalités de répercussion correspondent à l'option que nous défendons à l'origine. Elle permet en effet plus de lisibilité et est plus profitable aux consommateurs.

Comportement des restaurateurs à l'égard des produits sujets à réduction de prix			
	% de restaurants ayant baissé le prix du produit	% de restaurants dont la baisse constatée est d'au moins 11,8%	% de restaurants dont la baisse constatée est inférieure à 11,8%
Une entrée	28,67	19,64	9,03
Un plat chaud (viande ou poisson)	31,38	18,51	12,87
Un plat du jour	26,64	14,67	11,96
Un dessert	22,35	15,80	6,55
Un menu entrée- plat	22,35	12,64	9,71
Un menu plat – dessert	18,28	9,26	9,03
Un menu enfant	20,09	13,09	7,00
Un jus de fruit ou soda	21,90	14,45	7,45
Une eau minérale	23,02	15,58	7,45
Le café, thé ou infusion	27,54	18,74	8,80

On remarquera que les baisses les plus nombreuses concernent le plat chaud, l'entrée et le café.

-Un manque de transparence et une diversité dans l'affichage des mesures prises

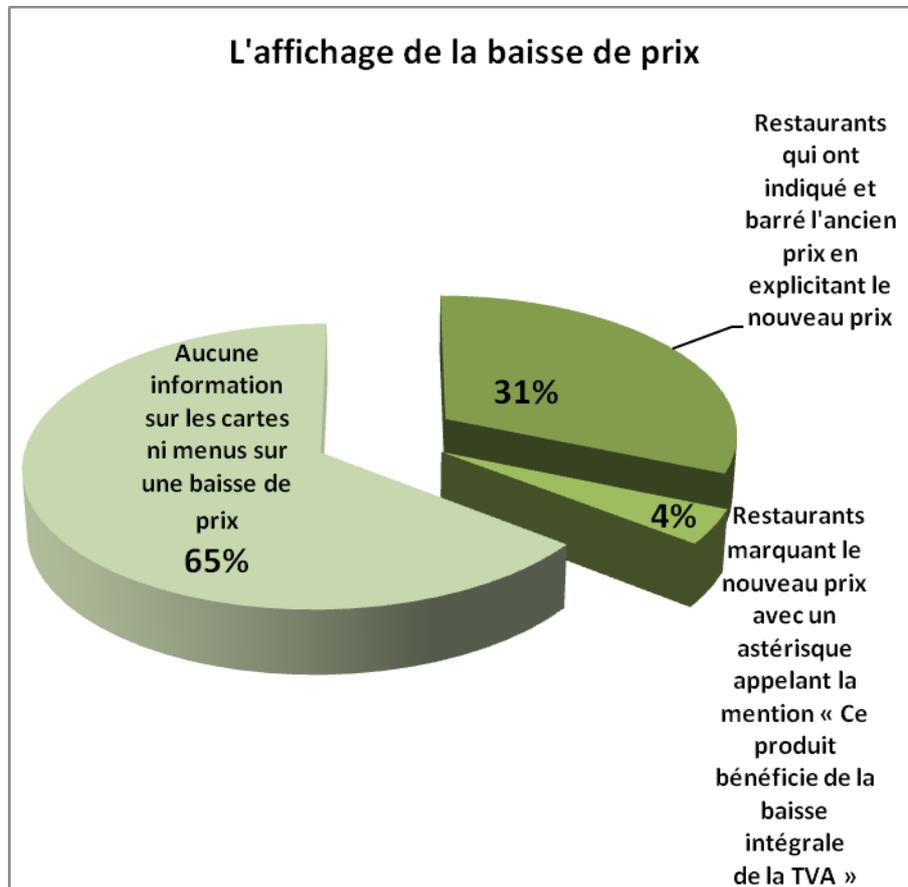
Présence / absence de l'affichette
« La TVA baisse, les prix aussi »



La signalétique officielle (stick bleu) annonçant la baisse de la TVA sur les prix n'est présente que dans 34.31% des restaurants enquêtés. De plus, le fait d'apposer uniquement l'affichette ne confère pas au consommateur la garantie réelle d'une baisse quelconque puisqu'il n'a aucune référence de prix et ainsi aucun moyen de vérifier la réalité de la répercussion de la diminution du taux de TVA.

Au-delà de l'apposition d'une affichette, l'enquête révèle que les modalités d'information sur la baisse de la TVA sont divergentes d'un établissement à l'autre et que différents systèmes ont été adoptés par les restaurateurs : indication de l'ancien prix barré et du nouveau prix, dans 31% des restaurants enquêtés, indication uniquement à l'aide d'un astérisque mais sans référence à l'ancien prix, liste de produits sur lesquels une baisse est appliquée...

Ainsi, nous constatons avec regret que près de 65% des restaurants enquêtés ne donnent aucune information quant au véritable impact de la baisse des prix, ce qui n'offre aucune possibilité de faire une comparaison entre l'ancien et le nouveau prix.



Conclusions

Ainsi, seuls 51% des restaurants enquêtés ont respecté complètement ou partiellement le contrat initial contre 80% des professionnels représentés qui s'étaient engagés à jouer le jeu. A cela s'ajoute un réel problème de transparence, des baisses des prix disparates, des indications de ces baisses elles aussi diverses.

Le peu de restaurateurs respectant l'accord ajouté à la diversité des modalités d'application rendent cet accord totalement illisible pour le consommateur. De là naît un réel sentiment de non baisse des prix, ce qui est d'ailleurs trop souvent le cas.

Ce que nous demandons

Cela fait 3 mois que l'accord est rentré en application. Le temps nécessaire pour son application nous semble écoulé.

Devant ces constats, la CLCV demande aux pouvoirs publics de revoir le dispositif, par exemple, en imposant aux restaurateurs une baisse de 5% sur tous les prix.